

Le Directeur

Objet : Avis de concours direct d'entrée à l'ISFAR – Session 2020

Mesdames, Messieurs,

Le Directeur de l'Institut supérieur de Formation Agricole et Rurale (ISFAR) ex ENCR de Bambey informe que le concours direct d'entrée à l'ISFAR aura lieu le **mardi 20 octobre 2020** dans les centres suivants :

- Dakar : Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ESEA) ;
- Thiès : Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Louga : Lycée Malick SALL ;
- Saint-Louis : Centre National de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries Animales ;
- Bambey : Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale ;
- Kaolack : Lycée Technique El Hadji Abdoulaye NIASS ;
- Tambacounda : Lycée Mamou Cheikh MBAYE ;
- Ziguinchor : Centre National de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasse et des Parcs Nationaux.

Peuvent faire acte de candidature les élèves des classes de Terminales des séries S1 – S2 – S3 – S4 – S5.

Le dossier de candidature comprend :

1. une demande manuscrite adressée au Directeur de l'ISFAR où le candidat précise son centre d'examen. L'adresse complète du candidat (Téléphone, adresse mail si possible) doit être indiquée sur la demande ;
2. un extrait de naissance ;
3. un relevé de notes du baccalauréat ;
4. un certificat de visite et de contre-visite de moins de trois mois ;
5. dix mille francs (10 000 F) CFA pour les droits d'inscription.

Le concours comporte les épreuves suivantes :

- Mathématique : durée 02 heures, coefficient 02 ;
- Physique et Chimie : durée 02 heures, coefficient 02 ;
- SVT : durée 02 heures, coefficient 02 ;
- Dissertation : durée 01 heure, coefficient 01.

Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites subiront l'épreuve orale d'entretien avec le jury pour l'admission définitive.

Les dossiers de candidature devront parvenir au Secrétariat de l'ISFAR au plus tard le **02 octobre 2020**, délai de rigueur.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

- à l'ISFAR (ex ENCR) à Bambey Tél. : 77 377 98 54 ;
- aux bureaux des centres d'orientation scolaire et professionnelle (CAOSP).

Le Directeur de l'ISFAR

